

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL – SEANCE DU 1^{er} MARS 2019

Date de convocation : 20 février 2019

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 21h45

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 13

PRESENTS : Patrick BERTIN, Marie-Annick CLOLUS, Annie HEDREUL, Jean-René ROCHER, Claude ROBIN, Christelle LECOQ, Arnaud CHOTARD, Martine JUSTAL, Ronan COUDRAIS, Gérard POUSSIN, Nathalie LEVEIL, Alain MOREL, Sabrina LEON-HUGUET (arrivée à 19h52 – délibération 09-18)

EXCUSES : Anthony FONTAINE

ABSENTS : Loréna LERAY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick CLOLUS

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2019 et accepte, à l'unanimité, la suppression puis l'ajout d'un point (16-18) à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

09. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

10. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

11. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

12. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

13. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

14. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENT 2019

15. PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS

16. PROJET DE COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE OINGT : FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HERBERGEMENT

09. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir présenté le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 de la Commune (Budget principal), Monsieur Patrick BERTIN, Maire, quitte la salle.

La présidence de séance est temporairement assurée par Madame Marie-Annick CLOLUS, doyenne de l'Assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Ecart en %
DEPENSES			
011 – Charges à caractère général	174 600,81 €	169 531,69 €	-2,9 %
012 – Charges de personnel et frais assimilés	366 456,10 €	361 940,88 €	-1,2 %
014 – Atténuation de produits	0 €	0 €	-
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 090,58 €	184 270,38 €	
65 – Autres charges de gestion courante	72 179,31 €	78 635,42 €	-0,09 %
66 – Charges financières	35 352,93 €	27 716,80 €	-21,6 %
67 – Charges exceptionnelles	0 €	193 750,00 €	-
	649 679,73 €	1 015 845,17 €	56,4%

RECETTES			
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0 €	264 782,68 €	-
013 – Atténuation de charges	67 355,90 €	63 218,14 €	-6,1 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	420,00 €	-
70 – Produit des services	95 591,73 €	80 940,15 €	- 15,3 %
73 – Impôts et taxes	526 711,50 €	568 941,00 €	8 %
74 - Dotations	61 674,65 €	55 816,42 €	-9,5 %
75 – Autres produits de gestion	27 882,41 €	35 635,65 €	27,8 %
76 – Produits financiers	13,61 €	16,33 €	20 %
77 – Produits exceptionnels	197 949,92 €	213 773,92 €	8%
	977 269,72 €	1 283 544,29 €	31,3 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	Réalisé 2017	Réalisé 2018
DEPENSES		
001 – Solde d'exécution sect inv	144 431,34 €	0 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	0 €	420,00 €
041 – Opérations d'ordre	175 701,32 €	8 147,42 €
16 – Emprunts et dettes	108 111,31 €	112 985,58 €
20 – Immobilisations incorporelles	12 658,73 €	21 682,31 €
21 – Immobilisations corporelles	30 981,32 €	102 457,40 €
23 – Immobilisations en cours (travaux)	16 785,48 €	242 164,42 €
	488 669,50 €	487 857,13 €
RECETTES		
001 – Solde d'exécution sect inv		4 301,42 €
040 et 041 – Opérations d'ordre	176 791,90 €	192 417,80 €
10 - Dotations	162 721,39 €	224 421,36 €
13 – Subventions d'investissement	152 655,74 €	224 028,06 €
16 – Emprunts et dettes	388,84 €	1 209,97 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	7 404,60 €
	492 970,92 €	653 783,21 €

Principaux investissements :

Révision PLU

Travaux Mairie

Parking Châteaubriant

Rénovation éclairage public

Remplacement chaudières école public et médiathèque

Tracteur ST

Portail école

Serveur Mairie

Aménagement piétonnier ACI

Revêtement de sols Ecole

Plaque monument aux morts

Changement menuiseries 1 et 2 clos st andré

Barrière et potelets rue de Rennes

Divers (jeux garderie, meuble DVD, mini congélateur, destructeur document, visualiseur école, souffleur ST, panneaux signalisation, ..)

Principales recettes d'investissements :

FCTVA

Retour DETR restaurant scolaire

Subventions balayeuse

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des

restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 26 février 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** le compte administratif du budget principal 2018
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget de la Commune dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir présenté le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du Budget annexe Assainissement, Monsieur Patrick BERTIN, Maire, quitte la salle.

La présidence de séance est temporairement assurée par Madame Marie-Annick CLOLUS, doyenne de l'Assemblée.

Le dit compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes	53 077,59 €	14 323,00 €	0 €
Dépenses	31 649,89 €	15 309,71 €	0 €
EXCEDENT	21 427,70 €		
DEFICIT		986,71 €	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 26 février 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** le compte administratif du budget assainissement 2018
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir présenté le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du Budget annexe Lotissement Lande de la Cour Neuve, Monsieur Patrick BERTIN, Maire, quitte la salle.

La présidence de séance est temporairement assurée par Madame Marie-Annick CLOLUS, doyenne de l'Assemblée.

Le dit compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes	545 219,04 €	85 683,42 €	0 €
Dépenses	427 070,12 €	341 385,70 €	0 €
EXCEDENT	118 148,92 €		
DEFICIT		- 255 702,28 €	

Pour information : achat terrain initial = 167 347,50 €

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 26 février 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** le compte administratif du budget lotissement 2018
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Lotissement dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

- **L'excédent de 267 699,12 €** de la section de FONCTIONNEMENT, est repris :
 - à l'**article 1068** (recette) de la section investissement du **B.P. 2019** ;
à hauteur de..... **220 000,00 €**
 - à l'**article R002** (recette) de la section fonctionnement du **B.P. 2019** ;
à hauteur de..... **47 699,12 €**

- **L'excédent de 165 926,08 €** de la section d'INVESTISSEMENT, est repris :
 - à l'**article 001** (recette) de la section d'investissement du **B.P. 2019** ;
à hauteur de.....**165 926,08 €**

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 26 février 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** les résultats 2018 du budget principal de la commune tel qu'indiqué ci-dessus

13. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

- **L'excédent de 96 235,90 €** de la section de FONCTIONNEMENT, est repris :
 - à l'**article 002** (recette) de la section de fonctionnement du **B.P. 2019** ;
à hauteur de.....**96 235,90 €**

- **L'excédent de 57 097,80 €** de la section d'INVESTISSEMENT, est repris :
 - à l'**article 001** (recettes) de la section d'investissement du **B.P. 2019** ;
à hauteur de.....**57 097,80 €**

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 26 février 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** les résultats 2018 du budget annexe Assainissement de la commune tel qu'indiqué ci-dessus

14. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENT 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour des besoins comptables la durée des amortissements doit être sensiblement égale à la durée de vie prévisible du bien, sinon nous nous trouvons avec un amortissement non terminé quand nous enlevons le bien de l'inventaire.

C'est pourquoi il est proposé l'amortissement suivant :

catégories de biens	durée	compte / chapitre
Etude de faisabilité de déplacement des lagunes	1 an	2158

Il s'agira d'effectuer l'opération comptable suivante :

- Compte 6811-042 mandat d'un montant de 5860,40 €

- Compte 28158-042 titre d'un montant de 5860,40 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la durée d'amortissement du bien, tel que présenté dans le tableau ci-dessus
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2019

15. PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS

Art.	Bénéficiaires	Montants
6281	Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	261,69 €
6281	Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	101.00 €
6281	Communes du patrimoine rural de Bretagne	984.00 €*

*POPULATION : 656 h / 1.50€ PAR HABITANT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les participations 2019 à l'AMF, l'AMRF et CPRB telles qu'indiquées ci-dessus

16. PROJET DE COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE OINGT : FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HERBERGEMENT

Dans le cadre d'un éventuel projet de collaboration avec la commune de Oingt (69), un déplacement est prévu sur place pour visiter la commune et échanger avec ses élus du 12 au 14 avril 2019.

Les élus concernés sont M. Patrick Bertin, M. Ronan Coudrais et Mme Martine Justal.

Il est proposé que les frais de déplacement et d'hébergement soient pris en charge par la commune sur le budget principal (aller-retour en train 2^e classe ou liaison aérienne si tarif plus avantageux – nuit d'hôtel jusqu'à 60 € - location

d'une voiture sur place jusqu'à 150 €). Les frais seront avancés par les élus concernés et remboursés a posteriori sur justificatifs de paiement (factures).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement (aller-retour en train 2^e classe ou liaison aérienne si tarif plus avantageux et nuit d'hôtel jusqu'à 60 € - location d'une voiture sur place jusqu'à 150 €) sur présentation des justificatifs de paiement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **RAPPEL DATES COMMISSIONS**

- CCAS le mardi 19 mars à 18h

- RA+ le mardi 26 mars à 19h

- CCID le mercredi 27 mars à 11h (absence de Martine Justal)

- FINANCES (budgets) le mercredi 27 mars à 19h

- REVISION PLU (règlement zonage) le vendredi 29 mars matin

- **Elections européennes** : Dimanche 26 mai 2019 – planning

- **Association club canin** M. Gilles Boué – mise à disposition terrain

- **Visite des vestiaires** de Guichen effectuée par le Maire et 2 représentants du Réveil de Lohéac le 19 mars

- Retour sur le rdv de M. le Maire et Marie-Annick Clolus avec **Mme Giraud, directrice** de l'école Les Panvolettes

- Ancienne RD : retirer le **panneau à 90 km/h**

- **Calendrier conseils municipaux 2019**

- 5 avril 2019

- 24 mai 2019

- 5 juillet 2019

- 20 septembre 2019

- Octobre/Novembre une date à définir

- 20 décembre 2019